



SAINT-AQUILIN

Mairie
Le bourg
24110 SAINT-AQUILIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 1er DECEMBRE 2012**

Présents : Josiane DURIEUX, Jean-Luc BOMBAUT, Philippe MERLET, Annick DEZON, Jean-Luc PARISOT, Morgane de SEISSAN, Pascal DEGUILHEM, Rémi MARTRECHAS, Céline BEAU

Absent excusé : Christian JEAN

Délibérations

- Les contrats d'assurance relatives à la protection sociale des agents permettant à la collectivité de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge sont renouvelés pour l'année 2013.
- Le Conseil Municipal convient de fixer le tarif de l'eau pour l'assainissement collectif au 01/01/2013. Le montant de la redevance se décompose comme suit : une partie fixe, abonnement, qui passe de 84 € à 95 € et une partie variable suivant la consommation de chacun qui passe de 1,10 € à 1,15 €. La taxe de raccordement au réseau passe quant à elle de 450 € à 500 €.
- Deux conseillers municipaux sont nommés comme représentants à la CLECT: PARISOT Jean-Luc et DE SEISSAN Morgane.
- Le Conseil Municipal accepte la modification de l'article 2 : objet, des statuts de la Communauté de Communes du Val du Salembre.
- Le Conseil Municipal accepte de définir l'intérêt communautaire tel que présenté.
- La Commune décide de contribuer au financement de la complémentarité santé et/ou prévoyance (MNT) de ses agents.
- Le Conseil Municipal accepte la convention médecine professionnelle du CDG24.

Divers

Le Conseil Municipal est favorable aux modifications des statuts du SDE24 adoptés par délibération du Comité Syndical du 11 octobre 2012.

Une délibération sera à prendre sur les voies communales non recensées.

Concernant l'affaire qui nous oppose à Monsieur JASSELIN, une expertise aura lieu le lundi 17/12 à 15h30.

Le contrat de Monsieur BORDE est prolongé d'un an et passe à 35heures.

Le Conseil Municipal n'est pas intéressé par la vente de la maison du Bourg.

Les vœux de la Commune auront lieu le 12/01/2013 et le repas des anciens le 17/02/2013 midi.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de pain bio une journée par semaine à la cantine scolaire.



05 53 54 12 43



05 53 54 52 95

mairie.saint.aquilin@wanadoo.fr